



CTOS

**NOUVELLE
CALÉDONIE**

RAPPORT ANNUEL 2020

**COMITÉ TERRITORIAL
OLYMPIQUE ET SPORTIF
DE NOUVELLE-CALÉDONIE**



Sommaire

RAPPORT D'ACTIVITES

RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE LA SECRETAIRE GENERALE

I	VIE ASSOCIATIVE	4
II	RELATIONS AVEC LES MEMBRES	5
III	FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATION	6
IV	ACTIVITES LIEES AU PLAN SPORT ET TERRITOIRES (PST)	
	SPORT & EDUCATION ET CITOYENNETE	8
	SPORT & PROFESSIONNALISATION	9
	SPORT & SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	10
	SPORT & POLITIQUES PUBLIQUES ET HAUT NIVEAU	12
V	MINI-JEUX SAIPAN 2021 (2022) & JEUX DU PACIFIQUE SALOMON 2023	15
VI	COMMUNICATION, PUBLICATIONS & EVENEMENTIELS	16
VII	GESTION DE L'HALTEROPHILIE	16

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT FINANCIER 2020 DU TRESORIER

I	LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	18
II	LES TRAVAUX POUR REDUIRE LES DEPENSES ET AUGMENTER LES RECETTES	18
III	RESULTATS DE L'EXERCICE	19
IV	LES AFFECTATIONS	21
V	LES FONDS ASSOCIATIFS	21

QUI SOMMES-NOUS ?

ROLE ET MISSIONS DU CTOS DE NOUVELLE-CALÉDONIE	23
---	-----------

RAPPORT D'ACTIVITES



Rapport d'activités 2020 de la Secrétaire Générale

I VIE ASSOCIATIVE

Réunions de bureau exécutif

Pour la mandature 2016-2019 : 4 réunions les 21/01, 18/02, 10/03 et 28/04/2020.

Pour la nouvelle mandature 2020-2023 : 6 réunions les 11/06, 9/07, 8/09, 29/09, 26/10 et 16/11/2020.

Réunions du Conseil d'administration (CA)

Pour la mandature 2016-2019 : 3 réunions les 28/01, 10/02 et 17/03/2020.

Pour la nouvelle mandature 2020-2023 : 6 réunions les 26/05, 25/06, 23/07, 20/08, 13/10 et 22/12/2020.

Cooptation de membres au CA

Conformément à l'article 13 des statuts du CTOS, le CA a coopté Mme Typhaine QUERE (natation) et M. Noha TETUANUI (sport adapté et handisport).

Les fonctions d'administrateur de Martine SANELE ont pris fin suite au retrait de son mandat par la FCF (article 13 des statuts).

Commissions du CTOS

Conformément à l'article 14 du règlement intérieur du CTOS, le CA a décidé la création des commissions suivantes :

- Commission des athlètes présidée par Typhaine QUERE ;
- Commission « Terre de Jeux Paris 2024 » présidée par Christophe DABIN ;
- Commission « Sport scolaire-sport fédéral et carte passerelle » présidée par Hugues DAVY ;
- Commission des Jeux du Pacifique présidée par Marion ROUMAGNE ;
- Commission « CRIB, soutien aux ligues et financement du sport » coprésidée par Jean-Jacques ANNONIER et Olivier RAZAVET ;
- Commission « Sports collectifs » ;

- Commission des officiels techniques présidée par Noha TETUANUI ;
- Commission médicale et sport santé présidée par le docteur Marc BARRE.

AG du 16 mai 2020 et recours lié

A la suite de l'AG électorale du 16 mai 2020, M. Paul POANIEWA, après avoir contesté les élections par voie de presse, a assigné à jour fixe le CTOS et M. Christophe DABIN devant le tribunal de première instance de Nouméa. Par son jugement rendu le 28 septembre 2020, le tribunal a débouté M. Paul POANIEWA de l'ensemble de ses demandes et l'a condamné à verser 120.000 F au CTOS et 120.000 F à M. Christophe DABIN au titre de l'article 700 du code de procédure civile. M. Paul POANIEWA a fait appel de cette décision au début du mois de février 2021.

Réunion du 19 septembre 2020

Pour répondre à la demande de ses membres, et conformément aux engagements pris, le CTOS a invité les président(e)s des ligues, comités et fédération, mais également leurs secrétaires généraux(les) et trésorier(e)s, à une première réunion participative « Présidents » afin d'échanger sur le financement du mouvement sportif.



Ateliers pratiques, soirées thématiques

Conformément aux engagements pris, l'équipe du CTOS a organisé trois soirées thématiques et un atelier pratique permettant d'échanger sur les sujets suivants :

- Mardi 18 août : soirée thématique « Sport - Plaisir - Santé, un axe de développement pour nos clubs et ligues » ;
- Mardi 22 septembre : soirée thématique « La détection, 1^{ère} étape du plan de performance » ;
- Mardi 10 novembre : soirée thématique « La passerelle sport scolaire - sport en club » ;
- Jeudi 19 novembre : atelier pratique « Financement participatif ».



II RELATIONS AVEC LES MEMBRES

Nomination d'un référent par discipline

Cette initiative a été effective dès le premier CA qui a suivi l'élection de la nouvelle équipe dirigeante. Les référents ont pour mission de maintenir des liens privilégiés avec les disciplines qui leur sont affectées, de faire remonter les besoins, demandes et observations des dirigeants de ces disciplines et de diffuser les informations et directives du CTOS.

Certains dirigeants n'ont pas souhaité répondre favorablement aux demandes de rencontres de leur référent, choix que nous respectons mais qui ne permet pas de tendre vers une meilleure cohésion du mouvement sportif, ce que nous recherchons toutes et tous.

Info ligues

Afin de renforcer la communication envers nos membres et rendre compte de nos activités, nous avons adressé trois courriers d'information aux ligues, comités et fédération en juillet, septembre et novembre 2020.



Soutien dans la gestion associative

L'équipe du CTOS est intervenue en soutien aux bénévoles et à leurs structures notamment sur les sujets suivants :

- Création et utilisation du « compte asso » dans le cadre de la campagne de financement de l'Agence Nationale du Sport (ANS) ;
- Aide dans le montage des dossiers ANS ;

- Volontaires au service civique ;
- Accompagnement individualisé : juridique (révision, interprétation des statuts notamment), préparation et tenue d'assemblées générales ordinaires et extraordinaires, Plans Sportifs Fédéraux, finances, mécénat et parrainage, relations avec les Fédérations Françaises et les Fédérations Océaniques sont les thèmes récurrents de nos interventions.

Participation aux assemblées générales (AG)

Dans la mesure des disponibilités des membres du conseil d'administration, le CTOS essaye de participer aux AG de ses membres lorsqu'il y est invité.

Cas particulier du comité régional des bodybuilders de NC

Comme validé lors de la dernière AG du CTOS, nous nous sommes rapprochés de la Fédération Française de Force, délégataire pour le culturisme depuis quelques mois. Les discussions n'ont pas été simples et les conditions ne sont pas encore acceptables pour pouvoir affilier le comité des bodybuilders à cette fédération. Les discussions ont été relancées et nous espérons pouvoir trouver un accord entre les différentes parties dans le meilleur intérêt du sport calédonien en général et du bodybuilding en particulier.

Mutualisation et services aux membres

• Avances de trésorerie :

Le CTOS a consenti des avances de trésorerie à certaines structures pour pallier aux versements tardifs de subventions et permettre ainsi à leurs actions de se réaliser. Les ligues et comités concernés ont remboursé les sommes dues. A ce jour, seul le CPOSS présente un solde débiteur et a sollicité un étalement du remboursement de sa dette.

• Gestion de la Maison du Sport Roger Kaddour :

Le CTOS assure la gestion du bâtiment appartenant à la Nouvelle-Calédonie et la mise à disposition des salles de réunions.

• Mise à disposition de la flotte de véhicules et matériels divers :

En 2020, seulement cinq disciplines ont sollicité et bénéficié des deux minibus mis gracieusement à la disposition des ligues, comités et fédération. La crise sanitaire n'est pas étrangère à cette faible utilisation car seuls 75 jours d'utilisation ont été comptabilisés. Ce dispositif de mutualisation des moyens pourra être revu, au regard du coût qu'il représente, s'il s'avère qu'il ne présente que peu d'intérêt pour nos membres.

• Convention commerciale avec Aircal :

Le poste « transport » impactant considérablement les budgets des clubs, comités, ligues et fédération, le CTOS a travaillé avec Aircal, en relation avec le gouvernement, pour la mise en place d'avantages commerciaux réservés au mouvement sportif. Une convention a été signée en décembre 2020 avec la compagnie domestique et des réunions d'information ont été programmées à la rentrée avec les principales disciplines concernées.



- **Accord commercial avec Air France :**

Même si les déplacements sportifs hors territoire ont été très limités en 2020, et qu'il risque d'en être de même pour l'année 2021, l'accord commercial avec Air France reste en vigueur.

- **Gestion des volontaires au service civique :**

Le CTOS a obtenu un agrément « parapluie » auprès de l'Agence du service civique et peut en faire bénéficier les ligues, comités et fédération. Le CTOS soulage ainsi ces structures des démarches administratives contraignantes liées à ce dispositif et leur fait bénéficier de jeunes volontaires.



- **Comptabilité et commissariat aux comptes :**

En relation avec le commissaire aux comptes du CTOS, nous avons envisagé de pouvoir proposer la mise en place d'une mutualisation de la gestion comptable de tout ou partie de nos membres, voire le commissariat aux comptes. Après avoir approché des retraités des professions comptables afin de solliciter des prestations bénévoles, notre commissaire aux comptes a malheureusement essuyé une fin de non-recevoir.

La solution envisagée serait la mutualisation entre structures intéressées d'un emploi d'aide-comptable à travers le groupement d'employeurs sport et loisirs sud (GESLS) qui permettrait de présenter des comptes soumis ensuite à contrôle, ajustements et validation par les comptables agréés, réduisant ainsi les coûts.

III FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATION

CTOS - Maison du Sport

- **Comité de gestion de la Maison du Sport :**

Le CTOS assure la gestion du bâtiment et les différents occupants participent aux frais de fonctionnement au prorata des surfaces qu'ils occupent. Le CTOS s'est attaché à réduire les frais supportés par les occupants et, à ce titre, a initié une étude en relation avec le gouvernement, propriétaire du bâtiment, pour la mise en place de panneaux photovoltaïques afin de tendre vers une autosuffisance énergétique. Le comité de gestion a également sollicité le gouvernement pour la sécurisation des locaux (barreaudage côté Office Plus) suite à de multiples intrusions dans les espaces réservés à ses membres, ainsi que la réfection du toit abimé par les dernières dépressions.

CTOS - CISE

- **La réquisition du CISE comme centre de quarantaine et indemnisation afférente :**

Le CISE a été réquisitionné par le président du gouvernement du 11 février au 26 juin 2020 dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Il avait été souhaité par ce dernier que les salariés de notre structure ne soient pas mis en chômage partiel. Une demande d'indemnisation d'un montant de 13.833.794 XPF, détaillée et reprenant l'ensemble des coûts supportés durant cette période, a été adressée au gouvernement à l'issue de la réquisition. En retour, le gouvernement nous a proposé une indemnisation à hauteur de 3.767.726 XPF, ne prenant pas en compte les charges de personnel. Le CTOS a refusé de signer la convention actant cette indemnisation, jugée non conforme aux engagements pris. Un rendez-vous a donc été sollicité auprès du président, demande appuyée par M. Jean-Pierre DJAIWE, membre du gouvernement en charge du sport. Le CTOS n'a pas à ce jour reçu de réponse de la part du gouvernement mais espère

être reçu par le prochain président du gouvernement afin de régler définitivement la question de cette indemnisation. En cas de désaccord persistant sur le montant de l'indemnisation, le gouvernement procédera en principe au versement de l'indemnité par voie d'arrêté conformément à l'article 22 de la délibération n°24/CP du 11 avril 2020 : « Le montant de l'indemnité et les modalités de son versement sont fixés par convention, dans le respect des dispositions de la présente délibération, ou, en cas de désaccord du prestataire, par arrêté du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. »



• **Le litige avec l'académie de rugby :**

Faute de règlement de la part de l'académie, malgré les relances et les déclarations par voie de presse de son président M. Willy TAOFIFENUA et la préparation d'une convention d'étalement de la dette, le CA du CTOS a décidé de faire appel à la justice. L'affaire sera plaidée à l'audience du 3 mai 2021 et mise en délibéré au 12 juillet 2021. Par prudence, la créance a été provisionnée à 100% dans les comptes 2020.

• **La maintenance et l'amélioration des installations :**

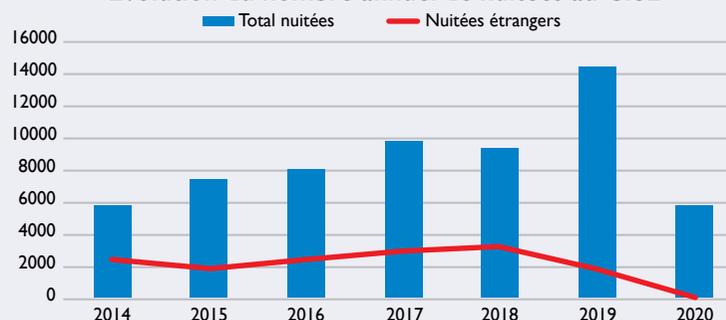
Des travaux de maintenance réguliers sont assurés par le personnel du CISE et des prestataires extérieurs lorsqu'il s'agit de travaux plus importants ou plus techniques. Un nouvel espace d'entraînement « cardio » a été rajouté dans le bâtiment « sport-santé-récupération » pour accueillir les équipements financés par l'ANS sur une enveloppe nationale dédiée.

• **La fréquentation du CISE en chiffres :**

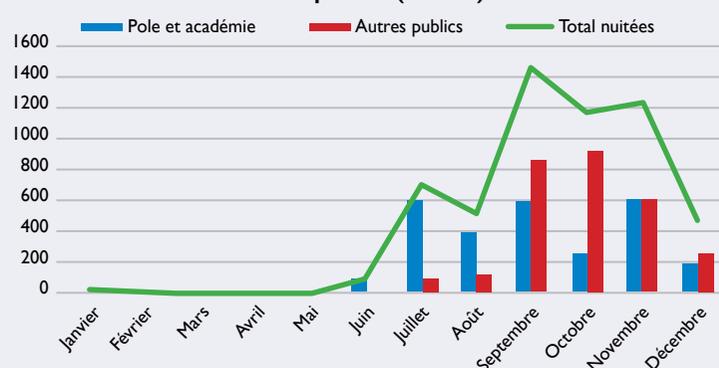
La réquisition et la reprise poussive et très progressive des activités et compétitions sportives suite au confinement ont durement impacté la fréquentation du CISE. De fait, le centre a été en pleine activité moins de six mois en 2020.

Au niveau des structures en résidence, le pôle handball et l'académie de football ont augmenté leurs effectifs par rapport à 2019, mais celle-ci ne compense pas le retrait de l'académie de rugby en termes de taux de fréquentation.

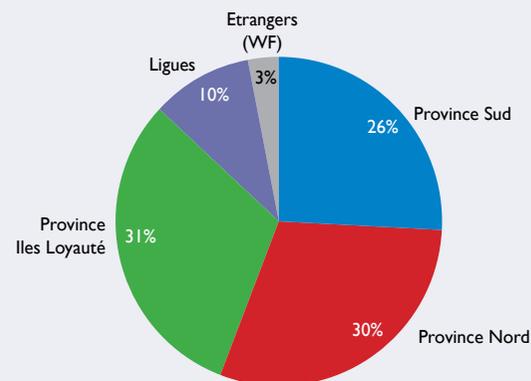
Evolution du nombre annuel de nuitées au CISE



Occupation (nuitée) 2020



Répartition des usagers en hébergement de passage



Ressources humaines :

Avec les départs volontaires de Paulette et Henri THOUBENE en décembre 2020, les effectifs ont diminué de 13% sur l'exercice pour s'établir au 31/12/2020 à 14 salariés répartis comme suit :

- 6,1 ETP affectés au siège (Maison du Sport Roger Kaddour) ;
- 6,5 ETP affectés au CISE ;
- 0,5 ETP affecté au comité de gestion.

Il convient de noter que ces départs non renouvelés pour des raisons budgétaires ont conduit à une répartition des missions sur les effectifs restants.

Service civique :

Neuf jeunes volontaires au service civique ont été engagés par le CTOS pour venir en appui au pôle de handball, à l'académie de football, au pôle de rugby, à la ligue calédonienne de tennis de table et au CTOS.

IV ACTIVITES LIEES AU PLAN SPORT ET TERRITOIRES (PST)

IV. 1 Sport & Education et Citoyenneté

• Journée olympique du 25 juin au stade Yoshida de Koné :

Organisation conjointe USEP 5ème circonscription – CPOS Nord

10 classes - 195 enfants - 15 ateliers d'activités

Travaux en classe puis activités sportives : promouvoir les valeurs de l'olympisme.



• Promotion du sport au féminin :

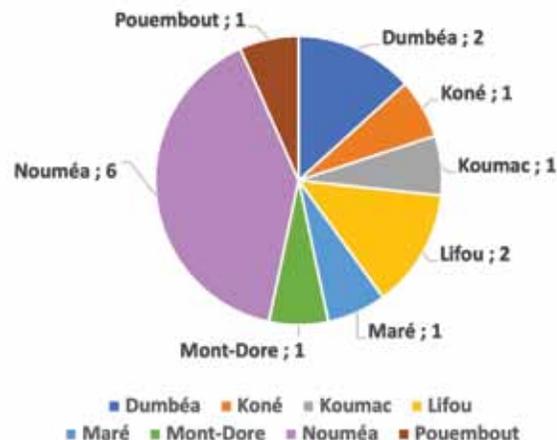
✓ « Les Ailes du Sport » avec l'OPT-NC : En faveur de la mixité dans le sport, le programme OPT-NC « Les Ailes du Sport » a pour vocation d'encourager l'accès des femmes bénévoles aux instances dirigeantes des associations sportives, l'objectif étant d'augmenter la présence féminine dans les organes décisionnels des ligues, comités, fédération et clubs (comités directeurs, bureaux, commissions, etc.) dans les prochaines années. Le soutien porte sur la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement afin de donner envie aux femmes de se lancer en toute confiance en renforçant leurs compétences en gestion et en leadership. Ce programme vise également à créer une communauté de futures dirigeantes dans le milieu sportif et à promouvoir la bonne gouvernance.



Le CTOS pilote le programme OPT-NC « Les Ailes du Sport » en étroite collaboration avec l'Office des Postes et Télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT-NC). L'ANS ainsi que la ville de Dumbéa contribuent également à la réalisation de ce programme.

Novembre – décembre 2020 : appel à candidatures
19 candidatures – 15 lauréates sélectionnées par le jury
Premier semestre 2021 : mise en œuvre du programme
42h de formation et ateliers pratiques + un accompagnement personnalisé

Lieu de résidence des lauréates :



Disciplines concernées :

Badminton - Boxe - Danse - Handisport & sport adapté
Natation - Pétanque - Rugby - Squash - Va'a - Voile - Volley-ball

✓ Total Sport Girl Challenge :

12-16 octobre 2020 – Bourail

5 disciplines

164 jeunes participantes U16

& 54 encadrants

Détection - Développement - Compétitions



• Rôle éducatif du sport comme outil de prévention de la délinquance :

- ✓ Adhésions aux groupements d'employeurs sport et loisirs (GESL) du Nord et du Sud ;
- ✓ Implication dans le PTSPD à travers la gouvernance des GESL ;
- ✓ Développement des activités sportives par des éducateurs au service d'un public cible.

• Engagement des jeunes à travers le service civique :

- ✓ Travail en relation avec la cellule dédiée au Haussariat ;
- ✓ Obtention par le CTOS d'un agrément collectif englobant l'ensemble des ligues, comités et fédérations ;
- ✓ Incitation des ligues, comités et fédération à accueillir des jeunes volontaires au service civique.
- ↳ Décharges des formalités administratives pour les ligues, comités et fédération.

• Lutte contre les violences sexuelles :

- ✓ Action de la nouvelle équipe du CTOS : politique de prévention contre toute forme d'abus ;
- ✓ Relayer et mettre en œuvre la volonté du Ministère des sports ;
- ✓ Travail engagé avec la DJSNC et l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels sur cette thématique ;
- ✓ Volonté d'actions mutualisées avec l'ensemble des acteurs grâce à une enveloppe financière ANS dédiée ;
- ✓ Dynamique initiée par la ligue calédonienne de tennis avec l'association « Colosse aux pieds d'argile » à relayer.

IV. 2 Sport & Professionnalisation

Pour mémoire, le CTOS dispose depuis 2014 d'un organisme de formation professionnelle continue, enregistré à la DFPC-NC et éligible aux financements du Fond Interprofessionnel d'Assurance Formation (FIAF).

Les actions mises en place sont essentiellement des formations à l'obtention de diplômes d'État soumis à l'habilitation de la DJSNC conduisant à la profession d'éducateur sportif.

En 6 ans, 7 BPJEPS ont été successivement mis en place en Sports Collectifs, Activités Physiques pour Tous, Activités de la Forme (3) et Activités de la Natation (2). 76 stagiaires ont été formés et 71 sont diplômés à ce jour, soit 93,5% de réussite.

• Formations professionnelles BPJEPS 2020 :

Comme dans beaucoup d'autres secteurs, cette année 2020 a été particulière dans le domaine de la formation professionnelle.

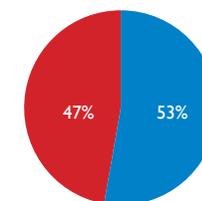
Au regard du faible nombre de candidats ayant satisfait aux exigences physiques ou techniques à l'entrée en formation, le CISE a délivré une formation mixte BPJEPS en Activités Aquatiques de la Natation (AAN) et en Activités de la Forme option « haltérophilie et musculation » d'une durée totale de 1 236 heures (hors accompagnement individuel) sur pratiquement 10 mois. Avec une partie des enseignements mutualisés, treize stagiaires ont ainsi pu se former dans des conditions marquées par le confinement, puis par la reprise progressive des activités et la réouverture des installations sportives. L'équipe de formateurs et les stagiaires ont fait preuve dans l'ensemble d'une forte capacité d'adaptation, notamment lors de la longue réquisition du CISE, en s'appuyant sur les locaux de la Maison du Sport Roger Kaddour, la salle omnisport de l'Anse-Vata et les installations du GIE Henri Daly et Jacques Mouren.

Chiffres clés :

13 stagiaires BPJEPS en 2020
8 avec 100% de réussite en activités de la forme,
7 avec 42% de réussite avant les dernières épreuves de rattrapage en activités de la natation

Formations BPJEPS 2020

■ Haltéro-musculation ■ Natation



• Lancement d'une formation BPJEPS APT :

Suite aux nombreuses demandes tant des professionnels en devenir que des collectivités, le CISE mettra en place en 2021 un BPJEPS APT « nouvelle formule ». Pour ce faire, des sessions de vérification des aptitudes physiques ont été assurées en 2020, dont une pour la première fois à Lifou au complexe sportif de Hnassé avec le concours des agents de la DJSJL de la province des Iles.



• Formation de formateurs pour adultes :

Afin de se conformer à la procédure d'agrément de formateurs pour adultes de la Nouvelle Calédonie, le CISE a mandaté un prestataire et hébergé une action de formation d'adultes dispensée auprès d'acteurs du mouvement sportif et de ses formateurs récurrents. Sept personnes sont désormais en mesure d'obtenir leur agrément de formateur auprès de la DFPC-NC afin d'officier dans des formations bénéficiant d'un concours financier des collectivités, du FIAF, ou bien des employeurs du secteur privé dans le cadre de leur contribution annuelle à la formation.

• Formation des tuteurs « service civique » :

Deux collaborateurs du CISE ont suivi la formation tutorale obligatoire pour l'accueil de services civiques au CTOS.

• Formation à la préparation mentale :

Deux collaborateurs du CTOS ont suivi une formation à distance en préparation mentale. L'objectif de cette démarche est le conseil et l'accompagnement des entraîneurs calédoniens de sélections dans l'appréhension de la dimension mentale dans leur projet de performance et leur action d'entraînement, suite aux interventions de l'INSEP sur le sujet.

• Formation des entraîneurs calédoniens :

Le renouvellement de la convention entre le CTOS, l'INSEP et la Nouvelle-Calédonie comporte un volet d'actions de formations à destination des entraîneurs calédoniens. Malheureusement, la crise sanitaire en Métropole et en Nouvelle-Calédonie n'a pas permis de déployer les actions initialement prévues.

Cependant, des visioconférences portant sur le projet de performance de quelques disciplines ont été testées dans un premier temps. Une soirée thématique sur la détection, avec le concours de M. Thierry DUMAINE et d'entraîneurs locaux, a rencontré une forte affluence et obtenu de bons retours quant à l'intérêt de la démarche.

Gageons que l'expérience engrangée dans ces nouvelles modalités de formation à distance et le raccordement du CISE à la fibre optique permettront des actions plus nombreuses en 2021.

42

personnes présentes
(dont CTOS, DJSNC
et intervenants)

31

participants représentant
16 disciplines



IV. 3 Sport & Santé et Bien-être

En 2020, le CTOS a poursuivi ses actions portant sur 4 axes :

• Sensibilisation aux bienfaits de l'activité physique et sportive et à une bonne hygiène de vie :

- ✓ Mise en place d'une soirée thématique « sport-plaisir-santé : un axe de développement pour nos clubs et nos ligues » ;

34

participants

13

disciplines
représentées

3

institutions

- ✓ Participation aux groupes de travaux du Baromètre Jeunes (ASS-NC) ;
- ✓ Accompagnement d'une association dans la mise en place d'un évènement visant à la promotion de l'activité physique et sportive accessible à tous : « Aquamarche sur l'Anse Vata » ;
- ✓ Aide à la mise en place de la Carte Passerelle en lien avec l'USEP : information des ligues, comités et fédération, rencontres avec les clubs, les communes, phoning ;
- ✓ Candidature à l'appel à projets « sport-santé et alimentation en Outre-mer », financement de 7 000 € (835 322 F) pour la mise en place du projet du CTOS ;
- ✓ Mise en place d'un partenariat avec la BNC pour proposer aux salariés des activités physiques et sportives au sein des clubs le matin avant le travail, sur le temps du midi et à la sortie du travail.



- **Développement des offres sportives tout public de loisir, bien-être et santé :**

- ✓ Accompagnement, soutien méthodologique et logistique aux associations souhaitant ouvrir leur discipline aux publics cibles « sport-santé bien-être » ;
- ✓ Accompagnement des clubs pour répondre à des appels à projets ou demandes de subventions, notamment l'ANS ;
- ✓ Réunions préparatoires avec le groupe CIPAC afin de poursuivre notre partenariat par la mise en place d'un financement pour le développement d'initiatives visant à promouvoir la pratique régulière d'une activité physique et sportive et la montée en compétence des bénévoles intervenant sur des créneaux sport-plaisir-santé.

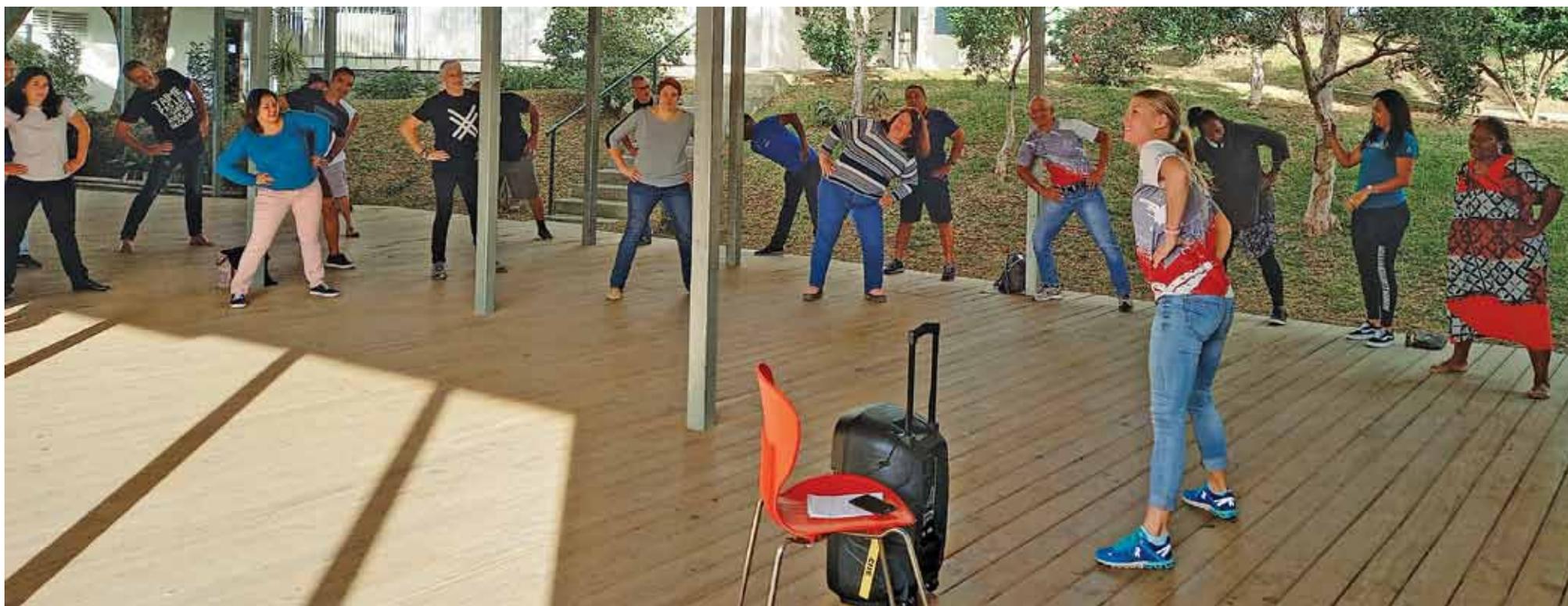
- **Formation des acteurs sportifs par l'enrichissement de leurs connaissances et renforcement de leurs compétences à la dimension sport-santé :**

- ✓ Mise en place d'un module « sport-santé » au sein de la formation BPEPS AAN et AF 2020 ;
- ✓ Participation au comité de pilotage organisé par la Cellule Do Kamo dans le cadre de la mise en place de l'expérimentation ;
- ✓ Travail avec la province Sud sur le dispositif sport-santé mis en place dans le cadre d'un projet expérimental destiné aux 6-18 ans en partenariat avec le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) national ;
- ✓ Travail avec la cellule Do Kamo et l'IFPSS à l'élaboration de la formation des éducateurs sportifs sport-santé.

- **Valorisation et communication du sport-santé bien-être :**

- ✓ Diffusion de supports aux acteurs du sport, de la vie associative et de la jeunesse dans le cadre d'animations d'ateliers ;
- ✓ Recensement des clubs ayant des créneaux « sport-santé bien-être » et ébauche de l'annuaire interactif ;
- ✓ Complétude de la page sport-santé du nouveau site Internet du CTOS et animation de la page FB ;
- ✓ Mise en place et animation de la commission médicale et sport-santé.

Recensement des clubs proposant des créneaux sport-santé bien-être : 84 réponses - 23 disciplines représentées



IV. 4 Sport & Politiques publiques et haut niveau

Relations institutionnelles :

La nouvelle équipe du CTOS s'est attachée dès son élection à établir des relations privilégiées avec les institutions.

AU NIVEAU LOCAL

• Etat :

Suite à une invitation à déjeuner à la résidence dès le mois de juin 2020 du bureau du CTOS par M. Laurent PREVOST, Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, des relations régulières se sont instaurées avec les services de l'Etat, notamment avec M. Jules HMALOKO, secrétaire général adjoint, et le cabinet du Haussaire.

L'ANS a été au cœur des échanges, mais également la valorisation du bénévolat à travers l'attribution des médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.



• Nouvelle-Calédonie :

✓ Réunions mensuelles avec le GNC et la DJSNC :

Des réunions très régulières ont été mises en place avec le membre du gouvernement en charge du sport, son cabinet et la DJSNC, afin de traiter des dossiers d'actualité comme des sujets de fonds. Un grand merci à M. Jean-Pierre DJAIWE qui a toujours été à notre écoute. Même si nous avons pris acte de la volonté du président du gouvernement collégial de ne pas faire preuve d'ingérence dans les secteurs pilotés par ses membres, nous regrettons qu'il ne nous ait pas reçu à ce titre. En effet, nous aurions ainsi pu, d'une part régler le problème

de l'indemnité liée à la réquisition du CISE suite aux engagements pris et, d'autre part obtenir un accord écrit formel pour s'engager dans un nouveau mode de financement du sport calédonien souhaité depuis longtemps par le CTOS au travers notamment de la mise en place en Nouvelle-Calédonie de la Française Des Jeux. Un travail et des échanges réguliers entre nos équipes et celles de la DJSNC ont été mis en place. Un repas commun a été organisé au CISE pour sceller ces relations.

✓ Réunion GNC inter secteurs :

Des réunions ont également été initiées avec d'autres secteurs du gouvernement avec le soutien de M. Jean-Pierre DJAIWE. Les échanges avec le cabinet de M. Gilbert TUIYENON, en charge des transports, ont permis de travailler avec Aircal et déboucher sur une convention commerciale signée avec la compagnie, au bénéfice du mouvement sportif. Le cabinet de M. Christopher GYGES a également été sollicité pour un travail sur la fiscalité. La chute du 16ème gouvernement n'a pas permis la tenue d'une réunion inter-secteurs proposée par M. DJAIWE avec notamment Messieurs LECOURIEUX et GYGES concernant nos propositions pour un nouveau mode de financement du sport.

✓ Réunions avec la commission des sports du congrès :

Les différents échanges et réunions avec M. Jean-Gabriel FAVREAU puis M. Guy-Olivier CUENOT, présidents successifs de la commission des sports du congrès, ont permis au CTOS d'être auditionné à deux reprises afin d'échanger avec les élus et effectuer des propositions sur le devenir et le financement du sport calédonien.

• Provinces :

La nouvelle équipe du CTOS a sollicité dès son élection des rencontres avec les exécutifs provinciaux et leur commission des sports. La province Sud a répondu à ces attentes, via dans un premier temps une rencontre avec le vice-président en charge des sports, M. Gil BRIAL, le président de la commission des sports, M. Jean-Gabriel FAVREAU, puis dans un second temps avec l'ensemble des membres de la commission.

Les échanges et le travail ont néanmoins pu se faire avec certains élus des deux autres provinces et leur service des sports respectif.

• Communes :

Faute de pouvoir rencontrer les deux associations de maires, pourtant plusieurs fois sollicitées, le président du CTOS a pris l'initiative de réunir les adjoints aux sports des quatre communes du Grand Nouméa et leurs directeurs des sports pour échanger sur différents dossiers. Cette initiative sera renouvelée régulièrement à la demande des participants à cette réunion.

L'équipe du CTOS a par la suite rencontré les clubs de ces quatre communes afin de leur présenter le dispositif « Carte Passerelle ».

Le bureau du CTOS a été reçu par le maire de la ville de Dumbéa, M. Georges NATUREL, et le maire de la ville du Mont-Dore, M. Eddie LECOURIEUX, représentants des deux communes labellisées « Terre de Jeux 2024 » et centres de préparation aux Jeux de 2024.

• Commission territoriale de l'ANS :

Le travail préparatoire à cette commission, certes laborieux, a néanmoins permis de s'accorder, en étroite collaboration avec les provinces et les services de la DJSNC, sur les orientations de la part territoriale et la répartition des crédits globalement en augmentation par rapport à 2019.

La commission territoriale, co-présidée par M. le Haut-commissaire et le président du CTOS, a entériné la répartition des 200 MF de la part territoriale destinée aux clubs, comités, ligues et fédération. En y rajoutant les crédits fléchés sur les autres parts (équipement, haut-niveau, etc.), force est de constater que l'Etat est le premier financeur du sport calédonien après le bénévolat.



• **Autres rencontres :**

Dans le cadre du rayonnement du sport et de la gouvernance partagée instaurée par l'ANS, la nouvelle équipe du CTOS a souhaité rencontrer les acteurs économiques du Territoire pour partager leur vision et leur stratégie sur le sport au travers des secteurs économiques liés, échanger sur le financement de cette filière et entrevoir des possibles lobbyings communs ou des axes de collaborations. Ainsi, le président et certains membres du bureau ont rencontré :

- ✓ Le président du MEDEF, M. Samuel HNEPEUNE, ainsi que sa directrice, Mme Catherine WEHBE ;
- ✓ Les président et vice-président de la CCI, Messieurs David GUYENNE et Cédric CATTEAU, ainsi qu'un élu M. Bertrand COURTE (représentant de la CCI à la commission territoriale de l'ANS) et le directeur, M. Charles ROGER ;



- ✓ Le président du CESE, M. Daniel CORNAILLE et son bureau.



AU NIVEAU NATIONAL

Malgré les restrictions imposées en termes de déplacement, l'équipe du CTOS a multiplié les échanges par visioconférence avec les équipes du CNOSEF, celles de l'INSEP et de manière plus ponctuelle avec l'ANS, Paris 2024 ou encore certaines fédérations françaises.

AU NIVEAU REGIONAL

Les échanges n'ont pas été nombreux en 2020 avec nos collègues du Pacifique, la situation sanitaire ne les facilitant pas. L'AG du conseil des Jeux du Pacifique n'a pas eu lieu et a été repoussée à fin 2021.

Politiques publiques :

• **Le plan stratégique :**

voté par le congrès de la Nouvelle-Calédonie en février 2019, il constitue une ligne directrice pour le développement du sport. Sa mise en œuvre nécessite le soutien du mouvement sportif et la mise en place de moyens, notamment financiers, de la part de la Nouvelle-Calédonie.

Aussi, le point de l'axe I « Gouvernance » de ce plan stratégique, point relatif à la diversification du financement du mouvement sportif, est à notre sens la première étape du processus de mise en œuvre afin de traduire en actions les objectifs opérationnels recherchés.

Aussi, la nouvelle équipe du CTOS a prôné avec l'ensemble de ses interlocuteurs l'étude d'un nouveau mode de financement du mouvement sportif et d'un schéma directeur concerté des équipements sportifs.

Au-delà de la sensibilisation des différents acteurs institutionnels et économiques, le CTOS s'est attaché à proposer des solutions, notamment l'installation de la Française des Jeux (FDJ) en Nouvelle-Calédonie avec pour objectif de dédier la taxation liée à l'exploitation de ses jeux d'argent et de hasard vers un fonds de développement du sport.

• **Le Plan Sportif Territorial (PST) :**

Il devra être élaboré en 2021 par la conférence régionale du sport de l'ANS, reprendra vraisemblablement une partie des objectifs du plan stratégique de la Nouvelle-Calédonie. Mais la philosophie des financements ANS au niveau territorial est aussi et surtout le financement de la déclinaison au niveau de chaque territoire des Plans Sportifs Fédéraux (PSF) portés par chaque fédération de tutelle.

• **Gestion du dispositif du financement des congés sportifs destinés au mouvement sportif (athlètes, entraîneurs, officiels techniques, bénévoles) :**

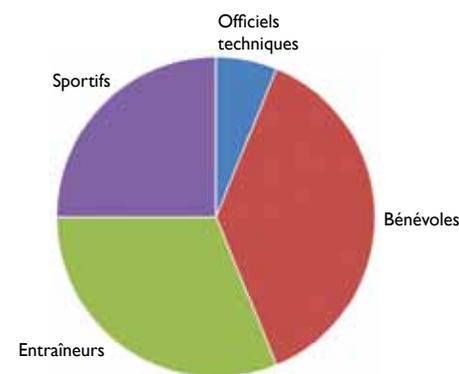
Le CTOS gère pour le compte de la Nouvelle-Calédonie ce dispositif pour les salariés du secteur privé et les travailleurs indépendants.

16 bénéficiaires en 2020

9 disciplines concernées

2.131.693 F dédiés à ce dispositif

Bénéficiaires 2020



• **Labellisation « Terre de Jeux 2024 » et centre de préparation aux Jeux :**

Tous les acteurs mobilisés autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 souhaitent faire rayonner cet événement sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Dans cette optique, Paris 2024 labellise les collectivités et organismes qui s'engagent à leur côté à développer le sport et à faire vivre les Jeux. Après le CTOS de Nouvelle-Calédonie, labellisé en mars 2020, les communes de Dumbéa et du Mont-Dore ont obtenu cette labellisation. La ville de Nouméa devrait rejoindre ce club prochainement.



Le CTOS avait incité dès le mois d'octobre 2019 les collectivités de Nouvelle-Calédonie à s'inscrire dans cette dynamique et à postuler également pour devenir centre de préparation aux Jeux 2024 (CPJ).

Les villes du Mont-Dore et de Dumbéa s'y sont inscrites et ont obtenu cette labellisation CPJ pour certaines de leurs installations.

Suite à la réouverture de cette demande de labellisation CPJ, le CTOS a de nouveau informé les collectivités qu'il était important pour elles d'y souscrire afin de mettre en avant les nombreuses structures de haut niveau dont disposent la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes.

Centres et disciplines labellisés :

Institut d'haltérophilie de Boulari

Centre Aquatique Régional de Dumbéa Guy VERLAGUET

Salle des arts martiaux Jean-Robert MONNIER

Terrain de rugby Rocky VAITANAKI de Koutio

Natation - Rugby 7 - Judo - Taekwondo - Natation - Haltérophilie

• **Haut niveau :**

Pour rappel, l'objectif est de s'inscrire avec le CISE en partenaire de la Nouvelle-Calédonie dans les stratégies d'accès au haut niveau.

• **Convention INSEP :**

Renouvelée en mars 2020, la convention avec l'INSEP prévoyait un certain nombre d'actions programmées pour le second semestre 2020. L'organisation de l'INSEP et les mesures de protections sanitaires de la Nouvelle-Calédonie n'ont pas permises la mise en place des actions en présentiel. Cependant, des rendez-vous réguliers par visioconférence ont permis l'avancée de certains dossiers.

• **Investissement ANS :**

Le CTOS, dans le cadre du développement des missions d'expertise du CISE, a sollicité et obtenu des aides de l'ANS dans l'optique de la mise en place d'un plateau technique d'évaluation et de développement de la condition physique. Ainsi, une mise à niveau des espaces « musculation » et « entraînement cardiovasculaire » du CISE a été financée conjointement par l'ANS et le CTOS, principalement au bénéfice des pôles et structures d'accès au haut niveau fréquentant le CISE, afin que celui-ci devienne à terme un vrai pôle de performance.



Du matériel d'évaluation compatible avec les tests opérés à l'INSEP et un travail sur les protocoles d'évaluation entrepris avec le concours de M. Raphaël STEYER complètent cette démarche.

Les difficultés d'approvisionnement auprès de certains fournisseurs en raison de la crise sanitaire font que cette nouvelle ressource sera pleinement opérationnelle en 2021.



• **Réunions et échanges avec la DJSNC sur la thématique du haut niveau :**

Suite à l'annonce d'une refonte des modalités d'aides aux structures d'accès au haut niveau et aux centres territoriaux d'entraînement (CTE), le CTOS a eu plusieurs temps d'échanges avec la DJSNC tout au long de l'année, dans le but de permettre à nos deux entités de partager leurs connaissances du mouvement sportif calédonien et ensuite d'accompagner au mieux les ligues, comités et fédération dans la conception et la formalisation de leurs projets de performance, en partenariat avec l'INSEP.

• Labellisation Grand INSEP du CISE :

L'équipe du CISE a mis à profit la période de confinement pour une auto-évaluation de son organisation et de ses prestations au regard des critères du label Grand INSEP. Certains critères relatifs notamment au suivi médical sont à finaliser par voie de conventionnement avec différents partenaires en Nouvelle-Calédonie. Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui l'intégration du CISE, et plus généralement de la Nouvelle-Calédonie, dans ce réseau d'établissements reste conditionnée à la possibilité de la venue d'une équipe d'auditeurs mandatée par l'INSEP.



V MINI-JEUX SAIPAN 2021 (2022) & JEUX DU PACIFIQUE SALOMON 2023

Mini-Jeux de Saipan :



- Du 17 au 25 juin 2022

Ce sont les nouvelles dates arrêtées après le report en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

- 6 disciplines sont au programme :
 - ✓ Athlétisme (valide et handisport)
 - ✓ Badminton
 - ✓ Baseball (hommes)
 - ✓ Beach-volley
 - ✓ Golf
 - ✓ Triathlon

L'ajout du tennis et de l'haltérophilie est à l'étude par le conseil des Jeux.

Jeux du Pacifique Salomon 2023 :



- Du 15 au 29 juillet 2023 (dates non confirmées)
- 25 disciplines au programme

Management :

Désignation de l'équipe d'encadrement :

Chef de mission : Fabian DINH
Adjoints : Marie-Hélène KONHU et Noël FENUAFANOTE

Commission des Jeux du Pacifique :

Président : Marion ROUMAGNE

Dix réunions dont :

- Sept réunions avec chaque équipe des ligues en charge d'une discipline programmée aux mini-Jeux ;
- Une réunion avec les représentants de tous les sports concernés par les mini-Jeux et Jeux du Pacifique.



Outils :

- Élaboration et diffusion de quatre fiches pratiques sur les thèmes suivants :

Manager - Critères de sélection - Entraîneur de sélection - Préparation des équipes.

VI COMMUNICATION, PUBLICATIONS & EVENEMENTIELS

- **La newsletter Club Calédonie :** 5 newsletters ont été envoyées aux abonnés.
- **Info ligues :** 3 Info ligues ont été adressées aux présidents de ligues, comités et fédération.
- **Site Internet www.ctos.nc :** le nouveau site web du CTOS est en cours d'achèvement et devrait être opérationnel au mois de mai 2021.
- **Réseaux sociaux :** 8 989 « J'aime » / 9 100 abonnés sur la page FB.



- **L'opération « Athlète du mois BNC » :** cette mise à l'honneur des athlètes calédoniens, interrompue au mois de mars, a repris au mois d'août. Les lauréats pour l'année 2020 désignés par le CA du CTOS sont les suivants :
 - Janvier : Séfo SIEGA (rugby à 7) ;
 - Février : Thomas GOYARD (planche à voile) ;
 - Août : Nicolas GOYARD (formule foil) ;
 - Septembre : Laurent FATH (super motard) ;
 - Octobre : Noïc GARIOUD et Titouan PUYO (SUP) ;
 - Novembre : Alexis MATHIEU (judo) ;
 - Décembre : Maxime GROUSSET (natation).



VII GESTION DE L'HALTEROPHILIE



Les faits marquants pour cette discipline, qui est toujours gérée par le CTOS, sont :

- L'arrêt des activités de l'Institut Océanien d'Haltérophilie (IOH) et le départ hors du Territoire de Paul et Lilly COFFA ;
- La mise en place d'une nouvelle dynamique au niveau des clubs avec l'organisation de nombreuses compétitions locales et régionales (en visioconférence) par le club de l'Institut d'Haltérophilie du Mont Dore (IHMD) ;
- La mise à disposition du matériel du CTOS pour sécuriser des lieux de pratique pour les clubs :
 - Salle Omnisport de l'Anse Vata pour la section haltérophilie de l'Olympique ;
 - Salle d'haltérophilie de Boulari pour le club de l'IHMD ;
- Les autres clubs disposent également de lieux de pratique adaptés :
 - Salle municipale de La Foa pour le CMO La Foa Haltéro Colline aux oiseaux ;
 - Salle du Vallon-Dore pour l'AS Mont-Dore Ring.
- La formation d'arbitres FFHM qui s'est traduite par la nomination de 4 nouveaux arbitres (validation des compétences en distanciel).

RAPPORT FINANCIER

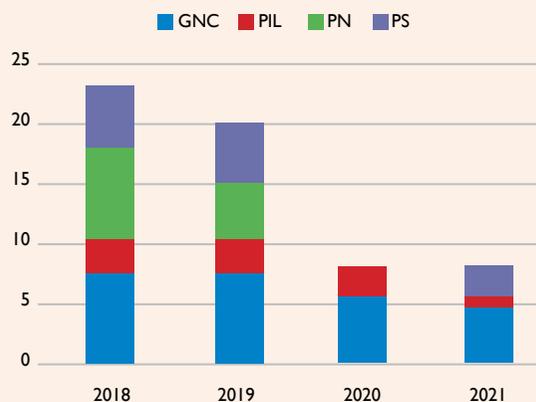


Rapport financier 2020 du Trésorier

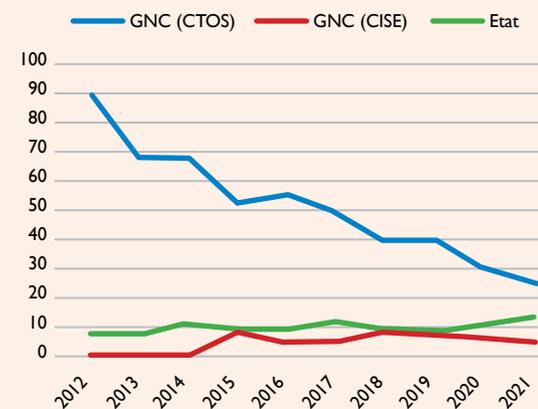
I LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- La baisse continue des subventions de nos partenaires institutionnels ;
- La réquisition du CISE avec 5 mois d'inactivité et une attente d'indemnisation par le gouvernement ;
- Le litige avec l'académie de rugby du Pacifique Sud pour le non-paiement de ses factures au CISE d'un montant de plus de 14 MF.

Evolution des financements des collectivités locales pour le fonctionnement du CISE



Evolution des financements Nouvelle-Calédonie et Etat alloués au CTOS (hors Jeux du Pacifique, Haut niveau, Excellence, IOH et congés sportifs)



II LES TRAVAUX POUR REDUIRE LES DEPENSES ET AUGMENTER LES RECETTES

Dès la nouvelle équipe en place, un groupe de travail a été chargé de revoir l'ensemble des dépenses du CTOS, CISE inclus, poste par poste, afin de trouver des pistes de mutualisation et de rationalisation des coûts mais également d'étudier les possibilités d'optimisation des recettes. Pas moins d'une dizaine de réunions ont permis d'identifier quelques sources d'économies, mais

qui ne représentent finalement qu'un montant minime par rapport au budget global de la structure. Le seul véritable levier de diminution sensible du budget global demeure la masse salariale de la structure, qui représente 2/3 des dépenses de fonctionnement du CTOS. A ce sujet, deux départs fin 2020 de salariés du CISE n'ont pas été remplacés.

III RESULTATS DE L'EXERCICE

I - L'Activité

L'exercice 2020 pour le CTOS est le reflet du climat socio-économique eu égard à la situation sanitaire qui a prévalu en Nouvelle-Calédonie durant l'année écoulée.

Le CTOS exerce des activités bien distinctes au sein des 2 entités que sont celles du SIEGE dévolu aux missions traditionnelles d'un comité Olympique et du CISE orienté sur les objectifs d'accompagnement, d'hébergement et de dispense de formation au monde sportif.

Sur le plan financier, outre les fortes baisses des subventions des collectivités locales et des parrainages des acteurs privés, le CTOS a subi les effets directs et indirects de la réquisition du CISE et la dépréciation à 100% de sa créance sur l'Académie de Rugby ; ces deux derniers points ont été expliqués précédemment dans le rapport d'activité.

Les produits se sont élevés à 157 571 008 XPF et sont composés des produits d'exploitation (112 036 938 XPF), du résultat financier (+ 1 308 194 XPF) et du résultat exceptionnel (+ 44 225 876 XPF).

Les charges d'exploitation se sont élevées à 210 875 035 XPF dont 86,7 millions XPF de charges de personnel qui ont été stables d'une année sur l'autre.

Le solde intermédiaire ressort donc **déficitaire** de -53 304 027 XPF.

Ce solde intermédiaire, après majoration du Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (20 694 902 XPF) et minoration des Engagements à réaliser sur ressources affectées (11 370 394 XPF) fait ressortir **un résultat final en déficit** de -43 979 519 XPF réparti sur le SIEGE à hauteur de -2 490 042 XPF et sur le CISE à hauteur de -41 489 477 XPF.

Un Focus synthétique est fait ci-dessous sur l'activité de chacune des 2 entités.

I.1 - Le CTOS- SIEGE

Les produits se sont élevés à 64 613 559 XPF et sont composés des produits d'exploitation (61 661 271 XPF), du résultat financier (+1 292 288 XPF) et du résultat exceptionnel (+1 660 000 XPF).

Les produits d'exploitation sont composés à hauteur de 58,3 millions XPF par les subventions et les conventions de parrainage dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Une subvention de fonctionnement de la Nouvelle-Calédonie, en baisse de 23%, pour s'établir à 30 millions XPF (39 millions XPF en 2019) ;
- Le renouvellement de la subvention de 10 millions XPF au titre des congés des athlètes ;
- Le non-renouvellement de la subvention de l'Agence Sanitaire et Sociale pour le SPORT-SANTE, versée en 2019 pour 10 millions XPF ;

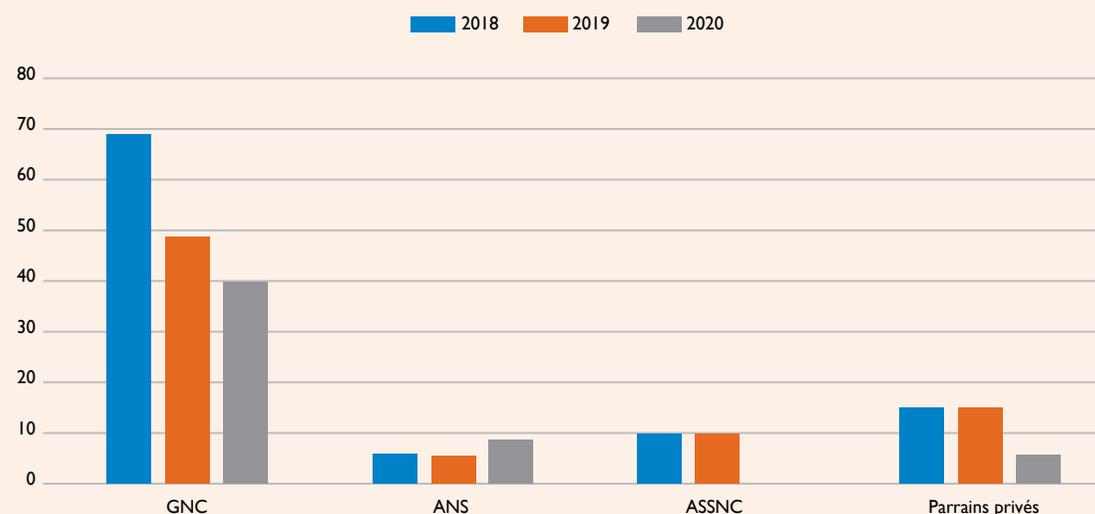
- Un niveau de subventions de l'A.N.S. de 8,7 millions XPF (6,3 millions en 2019) ;
- Un niveau de parrainage de 6 millions XPF (15 millions XPF en 2019).

Les charges d'exploitation se sont élevées à 76 428 109 XPF et sont composées principalement des frais de personnel pour 49,7 millions XPF et des charges externes pour 23 millions XPF.

Le solde intermédiaire ressort **déficitaire** de -11 814 550 XPF.

Ce solde intermédiaire, après majoration du Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (20 694 902 XPF) et minoration des Engagements à réaliser sur ressources affectées (11 370 394 XPF) fait ressortir **un résultat final en déficit** de -2 490 042 XPF.

Evolutions des recettes (hors JdP) pour les activités CTOS SIEGE



I.2 - LE CTOS-CISE

Les produits se sont élevés à 92 957 449 XPF et sont composés des produits d'exploitation (50 375 667 XPF), du résultat financier (15 906 XPF) et du résultat exceptionnel (42 565 876 XPF).

Sur les produits d'exploitation, les principaux points suivants sont à relever :

- La chute du C.A de l'hébergement et de la restauration qui s'est contracté à 20,1 millions XPF contre 50,9 millions XPF en 2019.
Cette baisse de 60% est consécutive aux effets de la réquisition du CISE pendant 5 mois, à la perte du flux de l'Académie de rugby et aux effets du COVID sur les déplacements sportifs en général.
L'activité a été limitée à l'accueil permanent du pôle Handball et de l'Académie de Football et occasionnel, et de très courte durée, des usagers venant à parts quasi-égales des trois provinces.
- Le C.A de 12,6 millions XPF du pôle formation contre 7,1 millions XPF en 2019.
- La baisse continue des subventions qui s'établissent à 13,9 millions XPF dont principalement :
 - La Nouvelle-Calédonie à hauteur de 5,8 millions XPF (7,5 millions XPF en 2019) ;
 - L'A.N.S. à hauteur de 5,3 millions XPF (2 millions XPF en 2019) ;
 - La Province des îles à hauteur de 2,5 millions XPF (12,8 millions XPF en 2019 pour les trois provinces).

Sur le résultat exceptionnel, il est à préciser qu'il est composé à hauteur de 42 637 854 XPF par la traditionnelle écriture venant couvrir au franc le franc celle passée, dans les charges, en dotations aux amortissements sur les constructions financées par les subventions ; nous retrouvons au passif du bilan dans le poste « Subventions d'investissements » son encours qui s'élève à 420 960 237 XPF.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 134 446 926 XPF et sont composées des principaux points suivants :

- Des charges externes à hauteur de 30,7 millions XPF ;
- Des charges de personnel à hauteur de 37,0 millions XPF ;
Des dotations aux amortissements sur les immobilisations pour un montant de 48,9 millions XPF dont 42 637 854 XPF concernant les installations et qui font l'objet, comme chaque année, d'une reprise au franc le franc en produit exceptionnel sur les opérations en capital imputé sur le compte « Subventions d'investissements » à l'origine du financement ;
- De la provision à 100% pour dépréciation de la créance 2019 sur l'Académie de rugby pour un montant de 14,1 millions XPF.

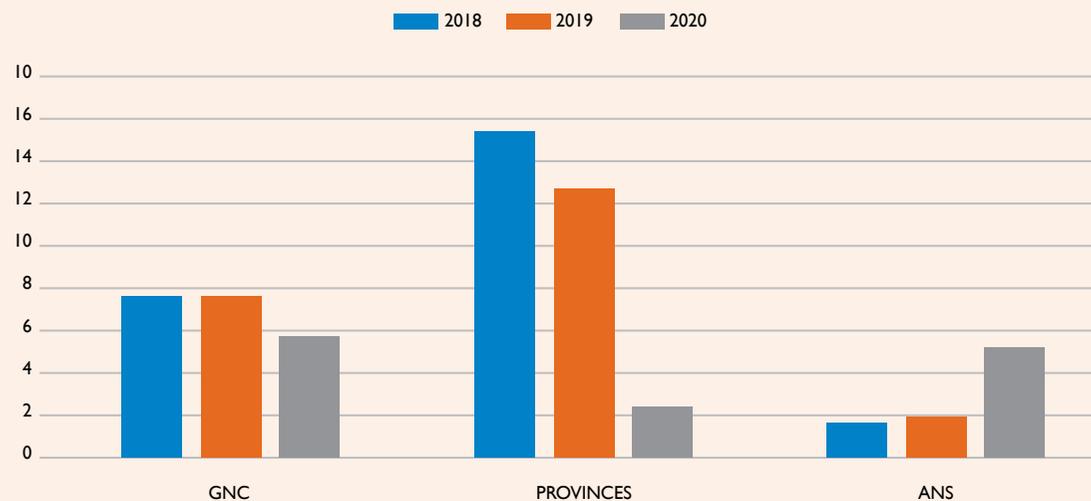
Le résultat final ressort en déficit de - 41 489 477 XPF.

L'importance de ce déficit nécessite que nous rappelions ci-dessous les trois éléments exceptionnels sur le plan financier auxquels le CISE a été confronté en 2020, à savoir :

- la non satisfaction de sa demande d'indemnisation liée à la réquisition du site pendant 5 mois, pour 13,8 millions XPF, alors que les charges ont été supportées dans ses comptes ;
- à la provision pour dépréciation sur sa créance, datant de 2019, sur l'Académie de Rugby pour un montant de 14,1 millions XPF ;
- à la baisse de 9 millions XPF des subventions d'équilibre des Provinces : 2,5 millions XPF en 2020 contre 11,5 millions XPF budgétés ;

L'impact global de ces trois points sur les comptes s'élève à 36,9 millions XPF de recettes en moins qui ont lourdement pénalisé le CISE en 2020.

Evolutions des subventions de fonctionnement du CISE



2 - La structure financière

Le fonds de roulement s'élève au 31/12/2020 à 172 millions XPF contre 219 millions XPF au 31/12/2019 ; la baisse de 47 millions XPF étant principalement constituée du résultat déficitaire du CTOS avoisinant les 44 millions XPF.

Ce fonds de roulement permet de financer 14 mois de charges d'exploitation (nettes des dotations aux amortissements et aux provisions).

Les investissements se sont cantonnés globalement à 9,2 millions XPF dont 3,4 millions XPF sur le SIEGE et 5,8 millions XPF sur le CISE. Ils ont été financés sur fonds propres à hauteur de 70% et par l'ANS à hauteur de 30%. Les évolutions favorables entre 2019 et 2020 des postes d'Actif circulant et de Passif circulant ont permis d'extérioriser un Besoin en fonds de roulement négatif de 7,4 millions XPF venant par là même conforter la situation de trésorerie au même titre que les fonds dédiés qui avoisinent les 16 millions XPF à la date de clôture. La trésorerie s'élève au 31/12/2020 à 195,4 millions XPF.

IV LES AFFECTATIONS

- Affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2020 soit -43.979.519 F aux fonds associatifs du CTOS.
- Affectation (report à nouveau) du fonds de réserve CISE (financement CTOS de l'investissement) au financement de l'amortissement du CISE à hauteur de 4.411.765 F (1/17ème de 75 MF) pour l'exercice 2020.

V LES FONDS ASSOCIATIFS

Sous réserve de l'approbation de la prochaine AG sur l'imputation du résultat déficitaire 2020 et des 4 411 765 XPF du fonds de réserve du CISE, les fonds Associatifs sans droit de reprise s'élèveront à 172 625 666 XPF contre 212 193 420 XPF précédemment à la clôture de l'exercice 2019.



QUI SOMMES- NOUS ?



Rôle et missions du CTOS de Nouvelle-Calédonie

Le Comité territorial olympique et sportif de Nouvelle-Calédonie est constitué sous la forme d'une association loi 1901.

Il est l'organe déconcentré du Comité National Olympique et Sportif français (CNOSF). Il est chargé par celui-ci de mettre en œuvre, en son nom et sous son contrôle, les missions qui lui sont expressément déléguées.

Ses statuts ont évolué depuis 2019.

Le CTOS est :

✓ **Composé de membres**, organismes représentants en Nouvelle-Calédonie :

- Les « Fédérations Olympiques » ;
- Les « Fédérations Sportives nationales » (non Olympiques) ;
- Les « Fédérations Multisports ou affinitaires » ;
- Les « Fédérations Scolaires ou universitaires » ;
- De personnalités qui rendent ou ont rendu des services éminents au sport.



✓ **Administré par :**

- Un bureau exécutif composé de 9 membres ;
- Un conseil d'administration composé de 15 membres (les membres du bureau exécutif sont membres de droit du conseil d'administration) ;
- Une assemblée générale composée des ligues, comités et fédérations affiliés au CTOS de Nouvelle-Calédonie.

Le CTOS de Nouvelle-Calédonie a pour objet :

- De contribuer à la défense et au développement du patrimoine sportif de Nouvelle-Calédonie ;
- De représenter le sport pour toutes les questions d'intérêt général notamment auprès des pouvoirs publics ;
- De favoriser et d'organiser la formation initiale et continue des dirigeants, officiels et techniciens, et plus généralement des membres des organisations sportives ;
- D'organiser le sport au niveau local et de soutenir la vie associative ;
- De développer les nouvelles pratiques en aidant les nouveaux sports et les sports non fédérés à se structurer ;
- De constituer, organiser et diriger la délégation de Nouvelle-Calédonie aux Jeux et Mini-Jeux du Pacifique ;
- De multiplier les échanges afin d'élever le niveau général du sport en Nouvelle-Calédonie.

Les missions prioritaires, confiées par le CNOSF au CTOS de Nouvelle-Calédonie, s'organisent autour de 4 thématiques formalisées, de façon opérationnelle, dans un « Plan Sport et Territoire (PST) » :

- Sport santé et bien-être ;
- Sport éducation et citoyenneté ;
- Sport et professionnalisation ;
- Sport et politiques publiques et haut-niveau.

En Nouvelle-Calédonie, le CTOS fédère les ligues, comités régionaux et fédérations représentant les Fédérations nationales, plus de 600 clubs toutes disciplines confondues, plus de 40 disciplines pratiquées sur le territoire, des centaines d'éducateurs, d'entraîneurs et près de 60 000 licenciés.

Composition du CA du CTOS

Président : Christophe DABIN

Vice-présidente Sport éducation et citoyenneté : Marie-Hélène KONHU

Vice-président Sport santé : Marc BARRE

Vice-présidente Sport et professionnalisation : Carolyne CHANTREUX

Vice-président Sport politiques publiques et haut niveau : Nicolas VIGNOLES

Secrétaire générale : Anne PERRIER

Secrétaire général adjoint : Éric FIGUERES

Trésorier : Jean-Jacques ANNONIER

Membres : Fabian DINH, Sophie JONE, Laurent LECAILLE, Typhaine QUÉRÉ, Olivier RAZAVET, Noha TETUANUI



CTOS
**NOUVELLE
CALÉDONIE**



www.ctos.nc

Comité Territorial Olympique et Sportif de Nouvelle-Calédonie

Siège situé au 3^{ème} étage de la Maison du Sport Roger Kaddour
24 rue Duquesne – Quartier Latin
BP333 – 98845 Nouméa cedex

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi, le CTOS est ouvert au public en matinée uniquement de 8h à 12h et sur rendez-vous de 13h30 à 17h30.

Centre International Sport et Expertise

I bis avenue Becquerel – Koutio
BP2463 – 98830 Dumbéa

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi, l'accueil du CISE est ouvert au public de 8h à 12h et de 13h30 à 17h. Le samedi une permanence est assurée de 9h à 12h.

